

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2019

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : A. Conjat

Absents excusés : B. Lacoste, S. Blancher, D. Vidalie, V. Roux et T. Constanty - Pouvoir de B. Lacoste à Y. Laporte

A l'ouverture de la séance, une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Jacques Chirac.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2019

Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement Local de Publicité

Après avoir rappelé les différentes phases de l'étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère comme satisfaisant le bilan de la concertation présenté et arrête le projet de Règlement Local de Publicité. M. le Maire indique que le dossier doit désormais être soumis aux personnes publiques associées, avant enquête publique.

Tarifs 2020 des services municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des prestations et services communaux pour l'année 2020.

Participation des communes aux frais de scolarisation des enfants de l'ULIS ne résidant pas à Donzenac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que la participation des communes aux frais de scolarisation des élèves de l'ULIS ne résidant pas à Donzenac est fixée à 568.24 € par enfant scolarisé, pour l'année 2018/2019.

Ajustements budgétaires

Présentation faite du bilan de l'aménagement de l'aire de camping-cars, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe « camping ».

Subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité - Mme M. Reliat et M. D. Canou, membres de l'association concernée, s'étant retirés -, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 240 € à l'association ADAGE pour le défraiement de frais de location de spots d'éclairage lors du concert lyrique de Paul Beynet et Maria Mirante.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2018 de la CABB ;
- Approuve les rapports 2016-2017-2019 de la CLECT et le transfert à la CABB de la zone d'activité du Gaucher au titre de sa compétence « développement économique » à compter du 01/01/2020 ;
- Approuve le renouvellement des mises à disposition de personnel à compter du 01/01/2020,

ALSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement de saisonniers pour les vacances de la Toussaint, ainsi que la conclusion d'une convention avec le SESSAD et la Fondation Chirac pour l'accueil d'enfants autistes dans le cadre du projet de sensibilisation à la lutte contre la discrimination.

Dénomination de voies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations suivantes :

- Route du Relais,
- Chemin rural des Gadelles,
- Chemin des Taupineries,
- Chemin d'En Pajanel.

Dénomination de la salle de la rue du Tour de Ville

Sur proposition du comité de jumelage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer la salle de la rue du Tour de Ville, salle « Simone Chevalier », en hommage à l'ancienne conseillère municipale et présidente du comité de jumelage récemment disparue.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que, dans le cadre des délégations qu'il consent au Maire, celui-ci est habilité à ester en justice (y compris les constitutions de partie civile) et à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle et ce, devant toutes les juridictions administratives et judiciaires, en première instance, en appel et en cassation, ce qui inclut le recours contre la révision alléguée « Escudier 2 ».

Questions diverses

Bilan du camping

M. le Maire présente au Conseil le bilan de la saison du camping. Les recettes sont en progression.

M. le Maire indique également que la commune rencontre des difficultés à recouvrer les redevances auprès de la société REVEA en charge de la commercialisation des séjours des chalets. L'année 2018 n'est pas encore soldée et rien n'a été reversé à la commune au titre de l'année 2019. Il faut donc envisager une rupture conventionnelle pour non-respect des clauses financières.

Courrier de la FDEE19

M. le Maire donne lecture du courrier de la FDEE19 relatif à la réponse du gouvernement aux motions de soutien apportées aux syndicats d'énergie.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune (nettoyage des berges du Maumont, goudronnages, lancement du chantier de l'ancien vestiaire de la piscine).

Comptes rendus des réunions extérieures

Mme M-T. Clavel rend compte du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Fédération des Villages-Etapes.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Donzenac, le 04 octobre 2019

La Secrétaire de séance
A. Conjat

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,